



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Monsieur Thierry COULHON,
Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris,**

Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 modifié portant création de l'établissement public expérimental Institut Polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Thierry COULHON aux fonctions de Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Vu le Règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris du 14 mars 2025 ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2026 portant nomination de M. Vincent JOLYS aux fonctions de Directeur général des services de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Vu la Délibération n°2026-11 du 1^{er} juillet 2026 portant sur l'autorisation accordée au président du directoire de conclure un bail en l'état futur d'achèvement ;

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Vincent JOLYS, à compter du 9 octobre 2026, aux fins de signer un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec la Fondation de l'École nationale des ponts et chaussées, aux conditions fixées par la Délibération n°2026-11 du 1^{er} juillet 2026 portant sur l'autorisation accordée au président du directoire de conclure un bail en l'état futur d'achèvement.

Article 3 :

Le délégataire est tenu de se conformer aux lois, décrets, règlements et circulaires en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des décisions, règlements et procédures internes à l'Institut Polytechnique de Paris. Il rend compte, en tant que de besoin, de l'usage fait de cette délégation.

Article 4 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut Polytechnique de Paris à l'exception du spécimen de signature.

N° IP Paris2026/043/D/DGS/LK/P

Une copie de la présente décision et des éventuelles décisions portant subdélégations seront transmises à l'agent comptable.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original.***

Thierry COULHON

09 octobre 2026 | 16:40:15 CEST

